

PARIS A BESOIN DE VOUS

RETROUVONS PARIS AVEC THIERRY MARIANI

RETROUVONS
PARIS



CIVILITÉ : MONSIEUR MADAME

N° D'ADHÉRENT : _____

NOM _____

PRÉNOM _____

ADRESSE _____

ADRESSE COMPL. _____

CODE POSTAL _____ VILLE _____ PAYS DE RÉSIDENCE _____

TÉL/MOB _____ NATIONALITÉ _____

COURRIEL _____

PROFESSION _____

DATE DE NAISSANCE _____ / _____ / _____

50€

soit 17€ après
la réduction d'impôt

100€

soit 34€ après
la réduction d'impôt

200€

soit 68€ après
la réduction d'impôt

Montant libre :

(Montant maximum autorisé 4 600€
par personne physique, par an et par
campagne électorale)

FAIRE UN DON EN LIGNE :

Scannez le QR code et
faites un don en ligne
en 1 minute seulement !



FAIRE UN DON PAR COURRIER :

Chèque personnel bancaire à l'ordre de
AFE THIERRY MARIANI PARIS 2026

Merci de nous renvoyer ce formulaire accompagné
de votre chèque libellé à l'adresse suivante :
26 rue Poussin, 75016 Paris, France

Il vous permettra de déduire 66 % des sommes versées de vos impôts.

DATE _____

SIGNATURE _____

DONATION. Chaque don et cotisation feront l'objet d'un reçu fiscal qui vous sera transmis pour obtenir une réduction d'impôt égale à 66 % du montant de votre soutien financier, dans la limite de 20 % du revenu imposable et dans la limite de 15 000 € par foyer fiscal (article 200.1 du Code Général des Impôts). Par exemple un don de 150 € ne coute réellement que 51 €. Les dons et cotisations consentis par une même personne physique à un ou plusieurs partis politiques sont plafonnés à 7 500 € par an, conformément à l'article 11-14 de la loi n° 88-227 du 11 mars 1988 relative à la transparence financière de la vie politique. Par exception, les cotisations versées par les titulaires de mandats électifs nationaux ou locaux ne sont pas prises en compte dans le calcul de ce plafond. Dans le cadre d'une campagne électorale, et conformément à l'article L.52-8 du Code électoral, les dons à un candidat ou à un parti politique ne peuvent pas dépasser 4 600 € par an et par personne. De plus, le montant des dons et cotisations versés aux partis et groupements politiques est plafonné à 15 000 € par an et par foyer fiscal. Les personnes morales (entreprises, associations) à l'exception des partis ou groupements politiques, ne peuvent contribuer au financement des partis ou groupements politiques, ni en consentant des dons, sous quelque forme que ce soit, à leurs associations de financement ou à leurs mandataires financiers, ni en leur fournit des biens, services ou autres avantages directs ou indirects à des prix inférieurs à ceux qui sont habituellement pratiqués. Les informations que vous nous communiquez sont nécessaires à la gestion de vos adhésions, dons, et de nos relations. Elles sont exclusivement réservées à l'usage de l'association de financement électorale AFE THIERRY MARIANI PARIS 2026 et en nous envoyant un formulaire, vous nous autorisez à utiliser vos données pour des opérations de communication politique et de dons. Vos informations ne pourront être communiquées qu'à des cocontractants qui, en leur qualité de sous-traitants, n'agiront que sur notre instruction et seront soumis à une stricte obligation de confidentialité. En conformité avec la « Loi Informatique et Libertés » et avec le RGPD, vous bénéficiez des droits d'accès, de rectification, de suppression, de limitation au traitement, de portabilité et d'opposition. Vous avez aussi le droit de vous opposer à être objet d'une décision automatisée. Vous pouvez aussi laisser des directives auprès de vos ayant-droits afin de décider du sort de vos données après votre décès. PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES. En retournant ce formulaire, vous autorisez le RN et son mandataire financier à utiliser vos données pour des opérations de communication et de dons. Vos informations ne pourront être communiquées qu'à des cocontractants qui, en leur qualité de sous-traitants, n'agiront que sur notre instruction et seront soumis à une stricte obligation de confidentialité. En application des dispositions des articles 38 et suivants de la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression des données vous concernant. Vous pouvez exercer vos droits en nous écrivant à l'adresse : contact@marianni-paris2026.fr.